

DOCUMENT DE TRAVAIL : PROPOSITION DE LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE

Pays : Croatie

Commission : Conseil de l'UE sur les Droits de la Femme et l'Égalité des Genres.

Problématique : Plan Europe Égalité Horizon 2030 : comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

I. Introduction et Contexte National

La République de Croatie, située en Europe centrale au bord de la mer Adriatique, est un État unitaire et démocratique indépendant depuis 1991. Sous la direction du Premier ministre pro-européen Andrej Plenković, le pays a franchi des étapes historiques en rejoignant l'Union européenne en 2013, puis la zone euro et l'espace Schengen en 2023.

La Croatie a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en 1945. Bien que le catholicisme influence certaines positions sociales, l'État est fermement engagé dans l'application de l'ensemble de la législation. Le Ministre Marin Piletić (Travail, Système de Retraite, Famille et Politique sociale) coordonne actuellement les efforts pour garantir une égalité effective au sein de la société croate.

II. Le Plan Europe Égalité Horizon 2030 : Défis et Réalités

L'Union européenne fait face à des défis structurels que le Plan 2030 doit traiter en priorité pour assurer une inclusion professionnelle et sociale totale. Malgré les progrès, des inégalités critiques persistent :

Écart Salarial : Alors que la moyenne de l'UE est de 15,7 %, la Croatie présente une situation plus favorable avec un écart de 10,4 % (données de 2015), soit l'un des taux les plus bas de l'Union.

Harcèlement : 60 % des Européennes ont été victimes de sexisme ou de harcèlement au travail, et 11 % ont subi des rapports sexuels forcés dans leur milieu professionnel. En Croatie, environ 36 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement sexuel au travail, et près de 40 % des travailleurs ont déjà vécu une forme de harcèlement dans leur environnement professionnel.

Représentation Politique : Les femmes n'occupent en moyenne que 33 % des sièges dans les parlements nationaux de l'UE. En Croatie, elles représentent environ 34 % des membres du Parlement.

Charge Mentale : 92 % des femmes préparent les repas quotidiennement, contre seulement 8 % des hommes, ce qui freine leur progression de carrière. En Croatie, les femmes réalisent la majorité des tâches domestiques dans 83 % des foyers, tandis que les hommes en sont responsables seuls dans moins de 1 % des cas.

III. La Position de la Croatie : Réalisations et Engagements

La Croatie a ratifié des instruments clés comme la Convention d'Istanbul en 2018 et la CEDAW. Au niveau national, le pays a mis en place le Plan National pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (2021-2027) et impose des quotas de 40 % de chaque sexe sur les listes électorales.

La délégation croate soutient que la convergence doit reposer sur une distinction claire entre l'égalité (traitement identique) et l'équité (traitement adapté aux besoins spécifiques), tout en respectant les traditions constitutionnelles des États membres.

Ces politiques s'appuient sur les principes établis dans la Constitution of Croatia, qui reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes comme l'une des valeurs fondamentales de l'ordre constitutionnel et garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

IV. Propositions pour la Convergence Européenne

La délégation de la République de Croatie propose les mesures suivantes pour le Plan 2030 :

Transparence Salariale : La Croatie s'engage à transposer pleinement la Directive (UE) 2023/970 avant 2026 afin de renforcer les mécanismes de contrôle des rémunérations.

Conciliation et Coresponsabilité : Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et familiale par l'extension du réseau de crèches et la promotion du congé parental partagé.

Lutte contre la Violence de Genre : Renforcer la protection des victimes selon les standards de la Convention d'Istanbul, en privilégiant la sécurité des femmes face aux controverses idéologiques.

Inclusion dans les Secteurs Stratégiques : Développer la digitalisation pour faciliter l'accès des femmes aux secteurs STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) et encourager l'entrepreneuriat féminin.

Conclusion : La Croatie plaide pour une « Union de l'Égalité » qui combine des réformes juridiques courageuses et une coopération étroite. La position croate est claire : soutenir une convergence européenne effective pour qu'aucune femme ne soit limitée par des stéréotypes ou des discriminations, garantissant ainsi la cohésion sociale de l'Union.